

## ÉLECTIONS TPE



**Cher(e)s Collègues,**

En 2021 se tient la troisième élection relative à la mesure de l'audience des Organisations syndicales de salariés dans les très petites entreprises des différentes branches d'activités économiques et professionnelles.

Tous, salariés cadres, non cadres, permanents ou intermittents, qui auront été employés au cours du mois de décembre 2019, par des entreprises dont l'effectif au 31 décembre 2019 était de moins de 11 salariés,

**sont appelés à choisir et à désigner parmi les différents Syndicats candidats, celui que vous considérerez comme apte et le mieux à même :**

- de vous représenter, de représenter légalement vos intérêts de salariés dans les diverses négociations des Conventions collectives avec les Organisations syndicales d'employeurs – des conditions de travail – des conditions de salaires minima garantis – des conditions de droits à l'assurance-chômage –, etc.
- de vous représenter dans les différentes institutions sociales paritaires.

**C'est un choix qui appartient à chacun en propre :**

- Un choix d'une très grande importance lors des différentes négociations concernant les conditions de salaires, les conditions de travail et les droits qui s'appliqueront à vous.

Le Sntpct est un Syndicat national professionnel et présente sa candidature pour les branches d'activité économique suivantes :

- Production cinématographique,
- Entreprises techniques au service de la création et de l'événement,
- Production audiovisuelle,
- Chaînes thématiques
- Production de films d'animation,

Seuls les Syndicats qui obtiendront plus de 8 % des suffrages exprimés – distinctement dans les différentes branches d'activité professionnelles – seront considérés par le Ministère du travail comme légalement habilités à négocier et représenter les salariés dans les branches d'activités visées.

Afin que chacun des électeurs puisse se déterminer et choisir en toute connaissance de cause l'Organisation qu'il considérera apte à le représenter, il est nécessaire que chacun prenne connaissance des positions et propositions revendicatives de chacun des Syndicats candidats.

Pour ce qui concerne le Sntpct, nous vous invitons à consulter son site :

<http://www.sntpct.fr>

## Le SNTPCT est un Syndicat professionnel national :

- **Fondé** en 1937 par les techniciens du cinéma, il représente aujourd'hui l'ensemble des salariés des branches de la production cinématographique et audiovisuelle, y compris la captation d'émissions et l'animation ;
- **Il est à l'origine** des droits conventionnels, sociaux, salariaux dont tous les salariés de nos branches d'activité, permanents et intermittents, bénéficient ;
- **Il participe** également activement à toutes les actions interprofessionnelles pour la défense des droits qui nous sont communs avec tous les salariés (retraites, indemnisation chômage, etc.) ;
- **Ses représentants** siègent dans plusieurs des commissions du CNC et, en particulier, dans la Commission d'agrément des films de long-métrage au bénéfice du Fonds de soutien de l'État accordé aux producteurs, et siègent dans l'ensemble de nos institutions sociales professionnelles ;
- **Membre fondateur** du Festival International du Film de Cannes, le SNTPCT est membre de son Conseil d'administration ;
- **Les cotisations** de ses membres lui garantissent son existence matérielle et lui assurent son indépendance d'action revendicative ;
- **Seuls les membres du Syndicat** déterminent sa politique d'action revendicative et, eux seuls, le dirigent.

**Le choix du Syndicat que vous ferez pour représenter vos intérêts salariaux et sociaux doit l'être en toute connaissance de cause.**

**N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE VOTER**

**CHAQUE VOIX COMPTE**

**Pour représenter, garantir et défendre avec efficacité et détermination – vos intérêts – vos droits de salariés – vos salaires – vos conditions de travail – vos emplois – vos droits sociaux – :**

**— VOTEZ POUR LE SYNDICAT PROFESSIONNEL QU'EST LE SNTPCT —**